

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Yonne

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEFARGEAU**

Nombre de membres

Séance du 09 avril 2024

En exercice : 14

L'An deux mille vingt-quatre, le 09 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pascal BARBERET, Maire.

Présents : 8

Votants : 10

Présents : Pascal BARBERET, Élisabeth NOYEMIAN, Florence CAPITAIN, Jean-Louis MANGIN, Gérard NIMSGERN, Jean-Pierre SINDONINO, Séverine TROMPARENT, Romain BELIGAT,

Date de convocation :
21 mars 2024

Date d'affichage :
02 avril 2024

Absents excusés : Dominique MOREL (pouvoir à Elisabeth NOYEMIAN), Serge SAUVAGERE (pouvoir à Jean-Louis MANGIN) Céline PORTOLES, Céline PARIS, Clémence HARNIST, Justin SAFFROY,

Secrétaire de séance : Gérard NIMSGERN,

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEMANDER UNE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DE LA TOITURE DE L'EGLISE, DU MOBILIER LITURGIQUE ET LE REMPLACEMENT DES OUVRANTS DU SOUS-SOL DE LA MAIRIE (INVESTISSEMENTS 2024) – Délibération n° 2024-21

Monsieur le Maire expose le projet suivant :

- **Travaux de réfection de la toiture de l'église, du mobilier liturgique**
- **Remplacement des ouvrants du sous-sol de la mairie**

Le coût estimatif des travaux s'élève à **29 943 € HT**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ADOpte le projet – Travaux de réfection de la toiture de l'église, du mobilier liturgique et remplacement des ouvrants du sous-sol de la mairie pour un montant de 29 943 € HT.

- **ADOpte le plan de financement ci-dessous**

Dépenses (€)	H.T.	Recettes (€)	H.T.
Travaux	29 943 €	Etat	
		Région	
		Département	
		Autres (CA)	14 972 €
		AUTOFINANCEMENT	14 971 €
Total	29 943 €	Total	29 943€

- **SOLLICITE** une subvention de 14 972 € auprès du Conseil Communautaire, correspondant à 50 % du montant du projet.
- **CHARGE** le Maire de toutes les formalités.

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Ont signé tous les membres présents.



Le Maire,

Pascal BARBERET